

899^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 février 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-02-11-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XII. Divers, ajouter les points suivants :

1. Mesdemoiselles Élya Veillette, Ève Éthier, Angélique Rouleau et Kelly-Ann Caron-Lalancette – Participation à la Coupe Dodge avec le Regroupement Midget féminin de l'Abitibi-Témiscamingue – Contribution financière – Autorisation
2. Madame Patricia Gagnon – Participation aux Jeux des Malentendants et des Sourds du Canada, édition 2020 – Contribution financière – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 897^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 897^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-03
PROCÈS-VERBAL DE LA 898^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 898^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en janvier 2020, qui s'élèvent à 208 009,33 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2019, qui s'élèvent à 9 809,70 \$, soient adoptés;

- QUE les comptes à payer au 31 janvier 2020, qui s'élèvent à 74 396,39 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de janvier 2020, qui s'élèvent à 158 102,77 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-05

**TERRAIN DE JEUX – FORMULE ET TARIFICATION
ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour une huitième année consécutive, le terrain de jeux a été concluant avec l'option d'un tarif à la semaine et de différentes haltes lors de la période estivale 2019;

ATTENDU QUE les objectifs fixés du terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de présenter une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte que ceux-ci se souviennent de leur été;

ATTENDU QUE le terrain de jeux se doit d'être un milieu privilégié de participation où les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins où ils pourront s'enrichir et se divertir, le tout en assurant une qualité accrue et une diversité de sorties, d'activités et d'animation quotidienne, et ce, dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la tenue du terrain de jeux, à temps partiel et à temps plein, du 29 juin au 7 août 2020 du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h;
- D'AUTORISER les haltes « Entre-jeux », à temps partiel et à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2020, conditionnelles à l'inscription d'un minimum de cinq enfants;
- QUE la tenue du terrain de jeux soit conditionnelle à l'inscription d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps plein et également, d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps partiel;

– D’ENTÉRINER la tarification suivante :

Temps plein Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h	Temps partiel Du lundi au vendredi De 13 h à 16 h
250 \$/enfant/6 semaines	90 \$/enfant/6 semaines
415 \$/2 enfants/6 semaines	120 \$/2 enfants/6 semaines
500 \$/3 enfants et +/6 semaines	150 \$/3 enfants et +/6 semaines
50 \$/enfant/semaine	25 \$/enfant/semaine
90 \$/2 enfants/semaine	45 \$/2 enfants/semaine
120 \$/3 enfants et +/semaine	60 \$/3 enfants et +/semaine

Haltes « Entre-jeux »		
	<u>Temps plein</u>	<u>Temps partiel</u>
Du lundi au vendredi Périodes : de 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h de 16 h à 17 h	3 périodes 20\$/enfant/semaine	1 période (16 h à 17 h seulement) 10 \$/enfant/semaine
Les enfants doivent apporter leur repas.		

- QUE les frais sont payables lors de l’inscription en offrant la possibilité de deux versements lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;
- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de services dans l’éventualité d’un manque d’inscriptions ou d’un manque de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-02-11-06
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES
POUR LA PÉRIODE 2020-2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu’elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes :

- 1) Sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire, le respect des passages et traverses piétonniers et le contrôle de la circulation de véhicule lourd en zone interdite;
- 2) Œuvrer activement et de façon préventive au niveau sociocommunautaire;
- 3) Œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-07

**ARÉO-FEU INC. ET LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE
ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES, DE CYLINDRES ET
ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DES INCENDIES
OCTROI DE CONTRATS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a fait une demande de prix auprès d'Aréo-Feu inc. pour l'acquisition d'appareils respiratoires et accessoires, ainsi qu'auprès de La Boutique du Plongeur Ltée pour l'acquisition de cylindres d'air comprimé et accessoires, pour le Service des incendies;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, datée du 4 février 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Aréo-Feu inc. pour l'acquisition d'appareils respiratoires et accessoires, au montant de 44 025,08 \$, taxes incluses, tel que mentionné dans l'offre soumise le 14 janvier 2020;
- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à La Boutique du Plongeur Ltée pour l'acquisition de cylindres d'air comprimé et accessoires, au montant de 4 951,40 \$, taxes incluses, tel que mentionné dans l'offre soumise le 14 janvier 2020;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-08

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle est déposé.

2020-02-11-09

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME CAMPS DE VACANCES – TERRAIN DE JEUX
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James pour la tenue d'activités dans le cadre du Terrain de jeux pour la saison estivale 2020;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-10

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA
POSTES DE MONITEUR EN CHEF AUX TERRAINS DE JEUX, ANIMATEUR
DES TERRAINS DE JEUX, PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière pour les postes de moniteur en chef aux terrains de jeux, animateur des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2020 auprès d’Emploi et Développement social Canada;
- D’AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l’organisme demandeur;
- ET D’AUTORISER madame Julie Tremblay, trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-02-11-11

LES GARROTS-FEU INC. – MÉGAVENTE DE GARAGE

DEMANDE DE SOUTIEN, PRÊT D’ÉQUIPEMENT ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le club Les Garrots-Feu inc., composé des pompiers volontaires de la Ville de Matagami, souhaite organiser une quinzième édition de la mégavente de garage les 30 et 31 mai 2020 à l’aréna municipal;

ATTENDU QUE pour ce faire, le club demande l’utilisation de l’aréna sans frais;

ATTENDU QU’il n’y a pas de spectacle organisé par la Ville durant cette période;

ATTENDU QUE la tenue de l’activité se fait dans un aspect communautaire et qu’elle cadre ainsi avec la vocation du Service des loisirs;

ATTENDU QUE l’organisation d’une telle activité nécessite un support technique et du prêt d’équipements de la part du Service des loisirs;

ATTENDU QUE le club Les Garrots-Feu inc. souhaite en complément de l’activité louer une structure gonflable pour le plaisir des tout-petits.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D’AUTORISER le prêt de l’aréna et des équipements nécessaires du Service des loisirs afin que le club Les Garrots-Feu inc. puisse organiser leur « Mégavente de garage » les 30 et 31 mai 2020;

- D'OCTROYER une aide financière n'excédant pas 4 500 \$ au club Les Garrots-Feu pour les coûts directs à la tenue d'un spectacle (cachet, support technique externe et support aux artistes), et ce, sur présentation de factures;
- QUE le Service des loisirs leur donne un soutien technique similaire à ce qu'il fait pour d'autres organismes qui organisent des activités semblables;
- DE CONTRIBUER financièrement en assumant la location et le transport de la structure gonflable pour une somme n'excédant pas 1 500 \$;
- ET QUE lesdites contributions ne soient pas considérées comme récurrentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-12
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Ministère des Transports*

- i) Versement de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale

2. AUTRES

a) *Administration régionale Baie-James*

- i) Versement annuel dans le cadre du Fonds Eastmain-1 selon la résolution n° ARBJCA-2019-11-21-07

b) *Fondation hospitalière d'Amos inc.*

- i) Lettre de remerciements du 23 janvier 2020

2020-02-11-13
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-14
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-15
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-16
SERVICE DES INCENDIES
POMPIERS VOLONTAIRES – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER la démission des pompiers volontaires suivants :
 - monsieur Martin Beaulieu effective le 27 janvier 2020;
 - monsieur Simon Gagnon effective le 27 janvier 2020;

- DE REMERCIER monsieur Beaulieu pour ces vingt-deux années de services rendus à la communauté;
- ET DE REMERCIER monsieur Gagnon pour les services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-17
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-18
MESDEMOISELLES ÉLYA VEILLETTE, ÈVE ÉTHIER, ANGÉLIQUE ROULEAU ET KELLY-ANN CARON-LALANCETTE
PARTICIPATION À LA COUPE DODGE AVEC LE REGROUPEMENT MIDGET FÉMININ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE FÉLICITER mesdemoiselles Élya Veillette, Ève Éthier, Angélique Rouleau et Kelly-Ann Caron-Lalancette, jeunes adolescentes de Matagami, qui ont été choisies pour faire partie de l'équipe de hockey féminin Midget A de l'Abitibi-Témiscamingue lors de la Coupe Dodge qui se tiendra du 9 au 12 avril 2020 à Victoriaville;
- D'AUTORISER qu'un montant de 750 \$ soit versé au Regroupement féminin de l'Abitibi-Témiscamingue pour aider à défrayer les coûts reliés à cette représentation;
- ET DE LEUR SOUHAITER bon succès lors de cette compétition.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-19

**MADAME PATRICIA GAGNON
PARTICIPATION AUX JEUX DES MALENTENDANTS ET DES SOURDS
DU CANADA, ÉDITION 2020
CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE FÉLICITER madame Patricia Gagnon, citoyenne de Matagami, qui a été choisie pour faire partie de l'équipe de hockey féminin du Québec lors des Jeux des Malentendants et des Sourds du Canada 2020 qui se tiendront respectivement du 12 au 16 mai 2020 à Edmonton en Alberta;
- D'AUTORISER qu'un montant de 250 \$ soit versé à madame Patricia Gagnon pour aider à défrayer une partie des coûts liés à sa participation;
- ET DE LUI SOUHAITER bon succès lors de cette compétition.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-02-11-20

PÉRIODE DE QUESTIONS

Neuf personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2020-02-11-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE LEVER la séance à 20 h 5.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER